

Meilleure rétention
de vos employés

Augmentation
de votre bassin
de candidats

Reconnaissance
de vos meilleures
pratiques en CFT

Formation
et accompagnement
personnalisé



Donnez un avantage concurrentiel à votre organisation dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre

La façon dont les employés choisissent leur emploi change. Ce phénomène est amplifié par les valeurs des milléniaux pour qui le travail est d'abord une expérience qui doit s'intégrer à l'ensemble de leur vie et participer à leur épanouissement global. Ils sont exigeants envers leur employeur, mais sont généralement très performants lorsque les conditions qu'ils jugent essentielles sont réunies.

La conciliation famille-travail et les Québécois

55% seraient prêts à changer d'emploi en échange de meilleures mesures de CFT

37% seraient prêts à accepter une réduction de salaire en échange de meilleures mesures de CFT

Source : Sondage Léger, janvier 2018

Pour obtenir le sceau de reconnaissance, les organisations devront démontrer qu'elles offrent à leurs employés une gamme de mesures, associées aux meilleures pratiques, afin de répondre aux besoins de leurs employés et démontrer que l'accessibilité à ces mesures est simple et équitable pour l'ensemble de leur personnel.

Les mesures spécifiques indiquées dans chacun des domaines le sont à titre indicatif. Toutefois, le programme de CFT proposé par l'organisation devra comprendre des mesures suffisantes dans chacun des 4 domaines selon la taille et le type de l'organisation. Pour les organisations qui ne répondent pas encore à ces critères, le RPQF offrira une série de formations et un programme d'accompagnement en continu pour les aider à créer ou à améliorer leur programme de CFT de manière à se qualifier pour la reconnaissance.

Les organisations devront réaliser une démarche en 4 étapes



Avoir consulté leurs employés via un sondage en ligne fourni par le RPQF



Suite à cette consultation, avoir mis en place des mesures dans 4 domaines :



Avoir un gestionnaire identifié comme responsable des questions de conciliation famille-travail dans l'organisation



Adopter une « charte de conciliation famille-travail » qui détaille l'engagement de l'organisation envers ses employés, les mesures de CFT offertes, le gestionnaire responsable de la CFT et la procédure de diffusion de la charte

Aménagement du temps et du lieu de travail, par exemple :

- Réduction du temps de travail
- Horaires de travail adaptés
- Horaire à la carte
- Horaire variable
- Semaine de travail comprimée volontaire
- Travail partagé
- Possibilité d'accumuler du temps (banque d'heures)
- Télétravail (travail à domicile)
- Travail dans un bureau satellite

Congés pour responsabilités familiales, par exemple :

- Congés entourant la naissance ou l'adoption
- Congé pour force majeure
- Aménagement des horaires de vacances en fonction des besoins familiaux
- Morcellement des vacances payées
- Flexibilité dans le choix de vacances
- Possibilité de prendre congé pendant la semaine de relâche scolaire, pendant la semaine précédant la rentrée scolaire, lorsque les camps de jour ont terminé leurs activités, etc.

Soutien aux employés et à leur famille, par exemple :

- Aide à la garde d'enfants (ex : garderie en milieu de travail, contribution aux frais de garde, etc.)
- Service de traiteur sur le lieu de travail
- Accès à des services médicaux virtuels ou sur le lieu de travail
- Aide à la logistique familiale (ex : aide à la prise de rendez-vous, groupes d'achats, service de nettoyeur, livraisons sur le lieu de travail, etc.)
- Mesures particulières pour les employés dont un ou des membres de la famille ont une incapacité temporaire ou permanente
- Autres services répondant à des besoins particuliers de CFT

Adaptabilité de l'organisation, par exemple :

- Formation du personnel en place pour assurer les remplacements
- Création d'un poste de remplacement volant
- Guide d'information sur les mesures et les pratiques de CFT dans l'organisation
- Service d'information ou d'orientation
- Cheminements adaptés
- Droit à la déconnexion

Plus d'exemples de mesures au www.cft.quebec

Un incontournable pour les travailleuses et travailleurs

Un sondage Léger réalisé en janvier 2019* auprès de 1 026 Québécois(es) confirme hors de tout doute que ce sceau représenterait un avantage concurrentiel certain pour les organisations qui l'auront obtenu.

67 % affirment que la conciliation famille-travail est une préoccupation importante pour eux

75 % seraient prêt à demeurer plus longtemps dans une entreprise détenant le sceau de reconnaissance

78 % seraient incités à postuler pour un emploi dans une entreprise détenant le sceau de reconnaissance

57 % estiment que le sceau de reconnaissance deviendrait un incontournable à leurs yeux pour postuler à un emploi

*résultats complets au www.cft.quebec

Obtenir le sceau de reconnaissance, une démarche simple

- 1 Créer gratuitement un dossier en ligne sur le site www.cft.quebec pour avoir accès aux outils de la démarche
- 2 Réaliser la démarche et déposer la charte de CFT dans le dossier en ligne
- 3 Échanger par téléphone avec un représentant du RPQF pour compléter l'analyse du dossier

Le programme offre une gamme de services complémentaires pour vous aider à réaliser votre démarche ainsi que de nombreuses conférences et formations autour de la conciliation famille travail.

Pour s'inscrire et pour connaître la liste des services, rendez-vous au www.cft.quebec

Coût annuel pour l'adhésion au programme

Organisations de 15 employés et moins	200 \$
Organisations de 16 à 500 employés	1 300 \$
Organisations de plus de 500 employés	3 000 \$

Les OBNL de 16 employés et plus bénéficient d'un rabais de 40 % sur le coût annuel d'adhésion.



Le programme Reconnaissance conciliation famille-travail est une initiative du Réseau pour un Québec Famille (RPQF). Fondé en 1995, le RPQF est un réseau de réseaux qui regroupent plus de 4 000 organisations qui interviennent auprès des familles. L'un des mandats du Réseau pour un Québec Famille est de proposer des politiques publiques, des mesures ou des programmes susceptibles de mieux soutenir les familles dans leurs responsabilités familiales. La conciliation famille-travail est l'un de ces dossiers majeurs depuis 2015.

www.quebecfamille.org
(450) 812-9465, poste 103
info@quebecfamille.org

